



EXTENSION DU BOUCLIER TARIFAIRE GAZ ET ... ENCORE L'ARENH !

Le Conseil Supérieur de l'Énergie s'est réuni le 24 mars pour examiner plusieurs projets de textes dont deux très structurants pour les secteurs électriques et gaziers.

Retrouvez la déclaration interfédérale lue par FO en cliquant [ici](#)

EXTENSION DU BOUCLIER TARIFAIRE POUR LE GAZ NATUREL



On se souvient que le Gouvernement a bloqué les prix des consommateurs bénéficiant des TRV gaz que ce soit directement ou par des offres de marché calées sur ces TRV jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Ultérieurement à cette décision, la loi de finances pour 2022 a décidé de permettre au gouvernement de bloquer ces prix jusqu'au 31 décembre 2022.

Tout cela était lié à une tension sur les prix du gaz liés au caractère vigoureux de la reprise économique. Aujourd'hui, la tension sur les prix est directement liée aux conséquences économiques de l'agression de la Russie sur l'Ukraine.

Mais quelles qu'en soient les raisons, un certain nombre de Français se sont trouvés en dehors de ce blocage tarifaire et en particulier ceux bénéficiant du chauffage collectif au gaz et notamment les HLM !

L'objet du projet de décret était donc d'étendre ce bouclier tarifaire aux citoyens chauffés collectivement au gaz.

FO a soutenu cette extension du bouclier tarifaire qui est une mesure de justice sociale.

Pour autant, FO s'inquiète de la disparition des TRV gaz au 1^{er} juillet 2023 qui privera l'État d'un outil de politique publique pour protéger les Français.

C'est pourquoi FO rappelle son attachement aux TRV, que ce soit dans le gaz et dans l'électricité.

ENCORE ET TOUJOURS L'ARENH...

Le CSE était aussi réuni pour examiner une nouvelle version de l'accord-cadre précisant les modalités de mise en place de la livraison des 20 TWh supplémentaires d'ARENH décidée par le Gouvernement par un décret et deux arrêtés du 11 mars 2022.

En réalité, les textes ont été modifiés par rapport au texte initial et c'est pour cela que ces textes de mise en œuvre de cette mesure ont été eux-mêmes changés.

Alors qu'à l'origine, EDF devait aller racheter sur les marchés de gros ces 20 TWh pour les revendre à ses concurrents, le nouveau texte dans un contexte de hausse des prix de gros liée à la guerre en Ukraine, **organise une transaction purement financière entre EDF et les alternatifs.**

Plus précisément, EDF devra acheter à ses concurrents 20 TWh à 257 euros le MWh après les leur avoir vendus à 46,2 euros !

Dans cette affaire, EDF versera donc directement **4,2 milliards d'euros à ses concurrents dont une large partie à Total et Engie.** Et ceci sans qu'aucun contrôle sérieux ne soit effectué.

Une honte !

Ce chiffre de 257 euros correspond à la moyenne des prix de gros sur les trois premières semaines de décembre 2021.

Le Gouvernement a eu l'outrecuidance de présenter cette mesure comme étant favorable à EDF car elle « limite » ses pertes ! Sauf qu'avec ce calcul, EDF verse 1 milliard de plus à ses concurrents par rapport à ce qu'EDF avait annoncé.

Et au total, le coût de cette mesure de hausse de plafond représente **10,5 milliards pour EDF !**

Un scandale ! Et pourquoi l'État ne demande rien ni à Total, ni à Engie ?

Plus que jamais FO est décidée en Interfédérale à faire annuler cette mesure.

